

Propriétaires d'animaux domestiques, vous partez en vacances... Avez-vous pensé à l'identification de votre compagnon et à la mise à jour de vos coordonnées ?

Un animal identifié est un animal protégé !

Le soleil a enfin pointé le bout de son nez, les grandes vacances approchent à grands pas, les valises ne sont pas encore bouclées mais on commence déjà à faire la liste des choses à ne pas oublier pour passer un excellent séjour... Mais au fait, que je laisse mon chien ou mon chat à des proches ou que je l'emmène en vacances en famille, comment m'assurer de partir l'esprit tranquille ?

30 000 animaux domestiques perdus chaque année, c'est beaucoup trop !

Malgré toutes les précautions qu'un propriétaire peut prendre pour que ses vacances avec son animal de compagnie se passent dans les meilleures conditions, nous ne sommes malheureusement jamais à l'abri d'une mauvaise surprise... il suffit parfois de quelques secondes d'inattention pour que votre compagnon à 4 pattes s'évapore dans la nature, et cela peut vous gâcher le reste des vacances si vous n'avez pas pris les précautions qui s'imposent !

En effet, pas moins de 30 000 animaux domestiques sont perdus chaque année sur le territoire français, et **près de la moitié (13 000) le sont sur la période estivale**. Un chiffre alarmant, d'autant que c'est quasiment mission impossible de retrouver un animal qui n'a pas été préalablement identifié !

Pour mettre toutes les chances de son côté, une seule solution : **l'identification de votre animal** au sein du Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques géré **par I-CAD**. Un animal identifié par I-CAD a beaucoup plus de chances d'être retrouvé et rendu à son propriétaire.

Le saviez-vous ?

L'identification ou l'attribution pour chaque animal d'un numéro de référence unique revêt un caractère obligatoire qui s'est progressivement étendu à tous les carnivores domestiques.

Elle concerne :



Toutes les cessions,
à titre onéreux ou gratuit.



Tous les chiens
nés après le 6 janvier 1999
âgés de plus de 4 mois.



Tous les chats
nés après le 1 janvier 2012
âgés de plus de 7 mois.



Toute importation
d'un chat ou d'un chien de
l'Union Européenne ou d'un
pays tiers.



Tous les animaux
qui voyagent en Corse,
à l'étranger et les régions
infectées par la rage.


Répondant à la fois à une nécessité zootechnique et sanitaire, l'identification est aussi, pour certaines espèces comme le chien et le chat, une disposition importante en matière de protection animale.

Chaque année,
I-CAD traite :

 Plus de 200 000
appels

 Près de 1 600 000
documents numérisés

 Près de 40 000
commandes traitées

 1 700 000 cartes
d'identification
éditées et expédiées

 Plus de 900 000
documents
d'identification saisis

A ce jour, I-CAD recense **plus de 15 millions de carnivores domestiques identifiés** : 10 millions de chiens, 5,8 millions de chats et 60 000 furets.

Filalapat, une application indispensable pour les animaux perdus / trouvés !

Et pour les propriétaires qui veulent rester connectés à leur animal préféré, I-CAD a lancé en 2015 l'application mobile Filalapat, un outil simple, efficace et gratuit permettant d'accélérer le processus de recherche en cas de disparition.

Rattachée au Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques, Filalapat, première application officielle « perdu/trouvé » permet de mettre **directement en relation le propriétaire de l'animal avec son « trouveur »**, d'où l'importance de **bien penser à mettre à jour ses coordonnées** à chaque changement, y compris lors des départs en vacances en déclarant une adresse temporaire. Désormais, cette démarche est possible à tout moment depuis l'application.

Filalapat, c'est aussi un système de géolocalisation permettant de repérer les animaux perdus et trouvés autour de soi mais aussi des vétérinaires et fourrières dans un périmètre donné, pratique surtout lorsqu'on est loin de chez soi.

Ergonomique et utilisable sur tous les terminaux mobiles et tablettes, l'application Filalapat est disponible sur Google Play, Windows Phone et Apple Store.

Une application qui va continuer à se développer en proposant des fonctionnalités supplémentaires pour répondre toujours mieux aux attentes des propriétaires de chiens, chats et furets.

Plus aucune excuse pour ces derniers : avant de partir vacances, on procède à l'identification de son animal et/ou on pense à bien mettre à jour ses coordonnées !

Pratique !

L'utilisateur peut :

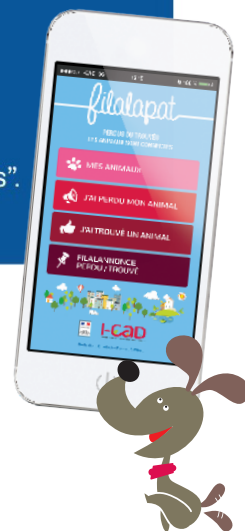
Créer l'espace dédié à ses animaux en renseignant leurs identifiants inscrits sur leurs cartes d'identification.

Déclarer son animal perdu directement depuis la fiche de l'animal correspondante.

Diffuser une affichette auprès des mobinautes dans l'espace "Filalannonces des animaux perdus".

Déclarer un animal trouvé en renseignant le numéro d'identification (puce ou tatouage) de l'animal égaré.

Diffuser une affichette auprès des mobinautes dans l'espace "Filalannonces des animaux trouvés".



Contacts presse :

Agence Burson-Marsteller i&e

Isabelle Cliquet – 01 56 03 12 76 – isabelle.cliquet@bm.com
Stéphanie Lasnel – 01 56 03 13 45 – stephanie.lasnel@bm.com

